

PARC NATUREL RÉGIONAL DE MILLEVACHES EN LIMOUSIN

Parc Naturel Régional de Millevaches en Limousin

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU BUREAU SYNDICAL DU 21 NOVEMBRE 2023

DÉLIBÉRATION N° B.2023-84

Fête des 20 ans du Parc : Financement

Date de la convocation
14/11/23

Le 21 novembre 2023 à 9h30, le Bureau Syndical légalement convoqué, s'est réuni à Treignac (19), sous la présidence de Monsieur Philippe BRUGERE.

Collège Régional

Noms	Présents	Pouvoir à	Excusés	Total votants	Total des voix
BARAT Geneviève	X				
CAVITE Pascal					
DELIBIT Sandra					
MICHON Marie-Hélène		SALVIAT Gérard	X		
PLAZANET Mélanie		SAVIGNAC Sylvie	X		
SERRE Françoise					
TOTAL = 6 x 2 voix chacun	1	2	2	3	6

Collège Départemental

	Noms	Présents	Pouvoir à	Excusés	Total votants	Total voix
19	ARFEUILLERE Christophe					
	CORNELISSEN Jacqueline		POUYAUD Bernard	X		
	PETIT Christophe			X		
23	DEFEMME Catherine					
	MARTIN Valéry					
87	LARDY Brigitte		BRUGERE Philippe	X		
TOTAL = 6 x 2 voix chacun		0	2	3	2	4

Collège Intercommunal et Communal

Communautés de Communes

	Noms	Présents	Pouvoir à	Excusés	Total votants	Total voix
HCC	BRUGERE Philippe	X				
VMM	SAVIGNAC Sylvie	X				
CGS	NICOUX Renée	X				
PV	BOSDEVIGIE Jean-Pierre	X				
TOTAL = 4 x 1 voix chacun		4	0	0	4	4

Communes

	Noms	Présents	Pouvoir à	Excusés	Total votants	Total voix
19	BOUDIN Olga					
	HORNEBECK Catherine		LAHAYE Françoise	X		
	MIGNAUT Thomas					
	POUYAUD Bernard	X				
23	MAGRIT Gilles					
	MOUNAUD Patrick	X				
	SALVIAT Gérard	X				
87	LAHAYE Françoise	X				
TOTAL = 8 x 1 voix chacun		4	1	1	5	5
TOTAL EPCI et communes		8	1	1	9	9

Participaient également à la réunion des salariés du PNR :

Madame Juliette GIOUX (Directrice)
Monsieur Guillaume RODIER (Responsable du pôle Gestion de l'Espace)
Monsieur Olivier HUET (Responsable administratif)

CODE PROJET 8204 (Susciter l'appropriation)

Charte de Parc 2018-2033 :

Axe(s) : 3 – Millevaches, territoire participatif et ouvert sur l'extérieur

Orientation : 7 – Transmettre les savoirs du territoire,

Mesure(s) : 32 – Concevoir un programme éducatif territorial

Axe 3 – Millevaches, territoire participatif et ouvert sur l'extérieur

Orientation 8 : Assurer la cohésion des habitants et acteurs

Mesure 36 : Organiser la communication

Mesure 37 : Favoriser le lien social par des coopérations locales

Mesure 38 : Développer des coopérations

Contrat de Parc 2023-2026 – FICHE ACTION N°6.3: Evènement annuel du Parc

Le rapporteur expose :

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu l'Article L. 333-1 du Code de l'environnement relatif aux Parcs naturels régionaux ;

Vu le décret n° 2018-1247 du 26 décembre 2018 portant classement du parc naturel régional de Millevaches en Limousin (région Nouvelle-Aquitaine)

Vu les statuts du Syndicat mixte d'aménagement et de gestion du parc naturel régional de Millevaches en limousin ;

Vu le code de la commande publique ;

Vu la délibération n°2023.1018.SP en date du 12 juin 2023 du Conseil Régional Nouvelle-Aquitaine approuvant les Contrats de Parcs naturels régionaux 2023-2026 ;

Vu la délibération n°C.2023-10 en date du 11 avril 2023 du Comité syndical approuvant le Contrat de Parc 2013-2026 ;

Vu la délibération n°C.2021-18 du Comité syndical du 14 septembre 2021 concernant la délégation d'attribution au Bureau syndical et au Président ;

Contexte :

Depuis sa création en 2004 le Parc a eu plusieurs fois l'occasion de concevoir des événements d'envergure, notamment avec les festivals Ligne(s) de partage en 2009 et 2011.

Il est proposé de mettre à nouveau en œuvre un évènement de ce type, un évènement Parc qui s'adresse à tous les habitants et qui marque leur appartenance à ce territoire classé et qui valorise l'action réalisée par le Parc pour ce territoire. Cet évènement pourrait avoir lieu tous les ans ou tous les deux ans.

En 2024, le PNRML fêtera ses 20 ans d'existence. Ainsi cette année d'anniversaire sera le premier évènement porté par le Parc qui pourrait devenir récurrent par la suite.

Description du projet :

L'évènement se tiendrait le 1^{er} week-end de juillet (date établie à partir du calendrier lunaire), il serait organisé sur trois jours de festivités les 4,5 et 6 juillet 2024.

Il est proposé, pour ce premier évènement, de retenir le thème de la « Nuit et les arts », il s'agit de proposer un temps fort et riche autour de la connaissance et de la culture incluant des conférences en astrophysique, des séances de cinéma avec documentaires en présence des réalisateurs, des expositions photographiques, un appel à participation aux écoles (concours dessin, œuvre sur le sujet de la nuit) et aux communes, des spectacles, des concerts, des temps de convivialité (apéritif, repas...), des observations du ciel étoilé et du lever du soleil, promenades sur la biodiversité nocturne, librairie et dédicaces, des stands de présentation des missions du Parc...

Ces animations seront proposées en simultanément, sur le site du Parc à Millevaches et dans la ville de Meymac, pour une diversité de cibles : grand public (en particulier les familles), amateurs d'astrophysique et touristes mais aussi les partenaires et élus du Parc.

Le thème de la Nuit a été proposé pour mettre en valeur le ciel étoilé et l'environnement nocturne du territoire, ressources qui ont permis la labellisation « Réserve Internationale du Ciel Etoilé » (RICE) du Parc en novembre 2021. Ainsi depuis mai 2023, le Parc travaille sur un programme permettant à la fois, de présenter le Parc, son action au quotidien, les enjeux du territoire et ses partenaires, mais aussi la ressource « Nuit », et l'intérêt d'agir pour sa préservation.

Le programme se veut aussi être le plus ouvert possible et proposer des animations relatives à toutes les formes d'arts : visuels, architecture, peinture, musique, poésie...

Enfin, un comité de suivi associant des partenaires spécialisés (astrophysiciens), élus et agents du PNRML ont établi un préprogramme, dont la version définitive est attendue pour fin janvier 2024. Le PNRML a constitué une équipe-projet avec 8 agents, pour organiser et suivre en interne l'évènement et traduire les orientations du comité de suivi en programme opérationnel. Une recherche d'un stagiaire pour 6 mois est en cours pour obtenir une aide complémentaire à l'organisation, la coordination et la planification de cet évènement.

Pour organiser cette 1^{ère} édition, le Parc souhaite associer les partenaires culturels du territoire, aux côtés de scientifiques/experts en astronomie, d'associations d'astronomie locales et nationales, d'auteurs spécialisés ainsi que ses partenaires locaux (communes, habitants...) pour la préparation et la tenue de cette manifestation.

Plan de financement prévisionnel :

Il s'agit ici de valider un plan de financement prévisionnel pour faire les demandes de financement auprès de l'Europe (FEDER OS 5- via programme porté par le Pays Haute-Corrèze Ventadour - AXE N°2 - Valorisation et développement de l'offre culturelle, patrimoniale et sportive) et la Région Nouvelle Aquitaine (Contrat Parc et crédits sectoriels complémentaires selon les possibilités).

DEPENSES	Euros TTC	RECETTES	Euros TTC	TAUX
Spectacles et intervenants (achat et création spectacle, conférence)	26 000 €	Région	2 000 €	3,03%
Frais de réception (repas et hébergement des intervenants et invités, apéritif offert et clôture)	10 000 €	FEDER (via le Pays HCV)	50 000 €	75,76%
Frais d'expositions (frais transport, location, accrochage...)	10 000 €			
Frais de communication (impression, diffusion, achat image et/ou prestation conception graphique)	15 000 €	Autofinancement	14 000 €	21,21%
Fournitures et dépenses diverses (location barnums, tables, chaises, achat fluides,...)	5 000 €			
TOTAL	66 000 €		66 000 €	100,00%

Ces montants seront amenés à évoluer suivant la finalisation du programme de l'événement, les réponses aux marchés ainsi que les retours des financeurs. Ils ne tiennent pas compte du temps d'ingénierie mis à disposition par le Parc via ses agents, ni du temps de bénévoles apporté par les partenaires associatifs et techniques, pour l'organisation et la réalisation de l'événement.

Proposition :

Il est proposé aux membres du Bureau :

- de valider l'organisation des « 20 ans du Parc » sur l'année 2024 ;
- de valider le plan de financement prévisionnel pour cet événement ;
- d'autoriser le Président à :
 - Modifier le plan de financement selon les retours des financeurs et devis, dans la limite des 14 000 euros d'autofinancement du Parc,
 - Solliciter les financements correspondants au plan de financement le plus favorable ;
 - Prendre toute décision concernant la passation et l'exécution de la présente prestation et à engager les dépenses correspondantes ;
 - Engager les commandes publiques des prestations ;
 - Prendre toute décision concernant cette opération ;
- de dire que les dépenses en résultant seront inscrites au budget de l'exercice concerné.

LE BUREAU SYNDICAL,

Ayant entendu l'exposé de son rapporteur,
Au vu des visas et considérants,
Après en avoir délibéré,

DECIDE :

- de valider l'organisation des « 20 ans du Parc » sur l'année 2024 ;
- de valider le plan de financement prévisionnel pour cet événement ;
- d'autoriser le Président à :
 - Modifier le plan de financement selon les retours des financeurs et devis, dans la limite des 14 000 euros d'autofinancement du Parc,
 - Solliciter les financements correspondants au plan de financement le plus favorable ;
 - Prendre toute décision concernant la passation et l'exécution de la présente prestation et à engager les dépenses correspondantes ;
 - Engager les commandes publiques des prestations ;
 - Prendre toute décision concernant cette opération ;
- de dire que les dépenses en résultant seront inscrites au budget de l'exercice concerné.

Collèges	Valeur voix	Présents	Votants	Voix pour	Voix contre	Abstention
Régional = 6	2	1	3	6		
Départemental = 6	2		2	4		
Communes = 8	1	4	5	5		
EPCI = 4	1	4	4	4		
TOTAL = 24		9	14	19		

Fait et Délibéré en Séance, les jours, mois et an ci-dessus
Pour Extrait certifié conforme
Le Président, Philippe BRUGERE

Le Président certifie que la présente
délibération a été transmise en
Sous-préfecture d'Ussel (19) au titre
du contrôle de légalité le 08.12.23
Et qu'elle a été affichée le 08.12.23



REÇU LE
08 DEC. 2023
SOUS-PRÉFECTURE D'USSEL
(CORRÈZE)

